



# Assemblée Générale Ordinaire 2023

## Procès-verbal

Les membres de l'Association des Directeurs Immobiliers se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 7 juin 2023 à 17h dans la cadre d'une réunion Teams, sur convocation du Président et sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport Moral
2. Rapport d'activité
3. Rapport financier 2022 et présentation du budget 2023
4. Approbation des comptes et quitus
5. Élections des Administrateurs
6. Questions diverses
7. Clôture

Les votes se sont exprimés par voie dématérialisée sur une plateforme dédiée et certifiée par commissaire de justice. La possibilité de vote était ouverte à tous les adhérents à jour de leur cotisation.

- Ouverture du vote le 6 juin à 12h
- Clôture du vote le 9 juin à 19h

Ainsi comme l'expose le rapport de l'huissier, le quorum requis de 81 est atteint. Le nombre de voix exprimées est de 156.

Le vote de chaque résolution figure dans le rapport situé en annexe du présent PV.

Le rapport d'huissier ainsi que le dossier de présentation transmis aux adhérents valent PV.

Il est à noter que cinq questions ont été posées lors de la présentation des différents rapports moral, d'activité et financiers (dont le contenu figure en annexes) relatives à :

- la baisse du bilan de 60 000€ qui s'explique par la régularisation sur les produits constatés d'avance
- la politique partenariale dont l'axe fixé est de :
  - o limiter la dépendance et la concentration sur quelques acteurs
  - o orienter les partenariats sur les sujets de réflexion à la production de contenu
- la stratégie de développement de l'ADI en région :

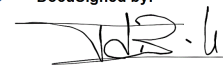
- s'appuyer sur les entreprises en réseaux pour amplifier la couverture du territoire
- créer des événements en local
- maintien d'une seule personnalité morale nationale
- la collaboration avec des associations et des réseaux tiers à l'international :
  - difficulté d'identification d'association similaires à l'ADI
  - rapprochement avec des réseaux à dimension internationale come corenet ou ULI
- le développement d'organisations ou associations se positionnant sur le même périmètre que l'ADI
  - distinction avec les producteurs d'événements
  - renforcement du positionnement de l'ADI comme organisation professionnelle portant à message par opposition à la production unique d'événements

\*\*

En l'absence de questions complémentaires, la séance est levée à 18h30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal de l'AGO qui, après lecture, a été signé par Frédéric GOUPIL de BOUILLÉ, Président du Conseil d'administration et Jérôme ARNAUD, Secrétaire général.

Frédéric GOUPIL de BOUILLÉ  
Président

DocuSigned by:  
  
DFD3668CFE8340A...

Jérôme ARNAUD  
Secrétaire général

DocuSigned by:  
  
A97A5ED46AA84F8...

5, rue de l'Amiral Hamelin  
75116 Paris  
Tél. 01 43 80 95 96  
[contact@adi-france.fr](mailto:contact@adi-france.fr)